

Le gouvernement de la vie, mode d'emploi

Didier Fassin et Dominique Memmi

UN MÉDECIN écoute avec circonspection le récit d'une femme s'efforçant de justifier une demande, pressentie par l'un et l'autre comme tardive, de procréation médicalement assistée. Une commission administrative scrute avec soin la biographie et l'argumentaire d'un chômeur sollicitant, en raison de son état de santé, une aide financière. Des experts interrogés sur la légitimité du remboursement ou non d'un traitement de l'impuissance sont conduits, pour rendre leur avis, à décider si l'on a affaire à une molécule corrigeant une pathologie de l'érection, un médicament de confort améliorant la qualité de vie ou un simple aphrodisiaque. Des juges aux affaires matrimoniales amenés à statuer sur des cas de divorce considèrent que l'infidélité homosexuelle constitue une circonstance aggravante de l'adultère dans un couple hétérosexuel. Mais aussi, un service hospitalier délègue la prise en charge, avec les normes médicales qu'elle suppose, d'un malade du sida à son entourage. Un détenu se substitue au personnel carcéral pour prodiguer des soins à son compagnon de cellule en état de manque. Des prostituées exigent des pouvoirs publics qu'ils reconnaissent leur activité comme une véritable profession avec les droits sociaux y afférant. Voici un inventaire en apparence digne d'un roman de Pérec. Pourtant, toutes ces situations ont en commun de mettre en œuvre les multiples et changeantes

modalités d'une relation à soi et aux autres dans un cadre défini par des codes et des règlements, des normes et des valeurs, des rapports d'autorité et de légitimité, des interactions avec l'État et avec la loi. Bref, ce que nous proposons d'appeler le *gouvernement des corps*.

Au-delà, en effet, de ses manifestations les plus spectaculaires dans l'espace public que sont les affaires du sang contaminé ou de l'amiante et les controverses autour du clonage des êtres humains ou de l'indemnisation des aléas médicaux, au-delà même des fonctions plus ordinaires de gestion de la santé publique que sont l'administration de la protection sociale, l'organisation du système de soins et la mise en œuvre de programmes de prévention, l'intervention de la société et l'emprise de l'État sur les corps s'expriment, de manière souvent moins visible sur de multiples scènes de la vie quotidienne. Régulation de l'accès aux moyens contraceptifs et aux techniques de procréation, détermination des limites de la vie et de la personne autour de la législation sur l'interruption volontaire de grossesse et de la caractérisation de la mort biologique, redéfinition des catégories du pathologique et du thérapeutique à travers les autorisations de mise sur le marché de médicaments, élargissement des notions de dépendance et d'addiction à l'alcool et au tabac, déploiement de dispositifs d'enquête et d'intervention sur les comportements sexuels et les pratiques déviantes, justification d'un titre de séjour ou d'un relogement de personnes vivant en habitat précaire par l'existence d'une maladie grave : autant de signes de l'immixtion des pouvoirs publics dans la relation privée de l'individu à son destin physique, mais aussi de la place croissante occupée par les questions du corps, de la santé et de la vie dans le gouvernement des affaires humaines. Dispositifs et procédures diffus et quotidiens, souvent banals et familiers, ils sont les moins facilement perçus ou énoncés en termes de politiques. Et pourtant ils sont *au cœur de ce qui fait aujourd'hui le politique*.

Ce sont eux que nous prenons pour objet de ce livre. Certes, on pourrait les saisir à travers ce que l'on désigne habituellement comme des politiques de santé publique, avec ses nouveaux objets que sont le principe de précaution, la réduction des risques, la gestion des crises sanitaires :

domaine qui mérite assurément l'intérêt et que les sciences sociales ont du reste commencé à explorer. Mais la question du gouvernement des corps, telle que nous l'entendons, excède et déplace tout à la fois les thèmes habituels de la maladie et de la clinique, de l'organisation de l'hôpital et du principe de précaution, en tout cas ne se laisse pas saisir exclusivement à travers un corps professionnel – les médecins – ou un secteur d'activité – la santé. Ce qu'il s'agit d'appréhender, ce sont les manières dont bien d'autres agents sociaux, parfois inattendus, maintes institutions, apparemment étrangères aux problèmes sanitaires, définissent, pensent, mesurent et régulent les conduites corporelles, les représentations et les usages de soi concernant *sa propre existence à la fois biologique et biographique*.

Ce qui se joue, dans cette activité si diverse, c'est la redéfinition d'un certain nombre de frontières : avant tout celles du somatique et du psychique, du normal et du déviant, de la médecine et du social, de ce qui relève conventionnellement de la définition et de l'administration de la « santé » et peut-être aussi du « corps » et du « vivant ». La question que nous poserons dans un premier temps est donc : *de quel corps et de quel vivant parle-t-on et en quoi constituent-ils un point particulier d'application de l'action publique ?* Mais ce qui est également en jeu dans ces dispositifs multiples, c'est la recomposition d'une série d'entités qui structurent le fonctionnement des sociétés contemporaines : espace public et sphère privée, individu et population, pouvoir et sujet, État et citoyen, toutes catégories qu'une utilisation de routine tend à faire prendre comme allant de soi alors même qu'elles sont sans cesse soumises à l'épreuve de l'innovation sociale. L'interrogation à laquelle nous essaierons de répondre dans une seconde étape peut alors se formuler ainsi : *en quoi l'intervention des pouvoirs publics sur les corps et sur le vivant produit-elle des formes nouvelles de biopolitiques ?* Pour tenter de rendre compte de notre projet d'une confrontation de recherches sur le gouvernement des corps, nous nous demanderons successivement ce qu'il en est, dans ces travaux, de la réalité sociale et politique du corps, d'une part, des modalités particulières de gouvernement qu'elle met en œuvre, d'autre part ¹.

Le corps introuvable

Ce corps, lieu de mise en place du gouvernement des hommes dont traite ce livre, quel est-il ? Si le sens commun tend à en naturaliser la représentation, tant le corps paraît imposer l'évidence de sa réalité physique, dès lors pourtant que l'on se penche sur la manière dont il est concrètement défini, utilisé, transformé, mis en jeu par la société, autant dans les textes législatifs que dans les pratiques quotidiennes, les choses se compliquent. Toute l'histoire des sciences sociales l'atteste : le corps résiste à l'analyse, des sociologues plus encore peut-être que des anthropologues². Trop évidemment présent, il apparaît souvent comme un impensé de la théorie sociale qui tend à l'abandonner du côté de la nature ou de la biologie, de la matière et de l'émotion, autrement dit à en faire un objet pré-social au sens où il précéderait en quelque sorte toute mise en forme de la société et relèverait dès lors plutôt des sciences du vivant, domaine commun à l'homme et à l'animal.

À qui songerait à mettre en doute cette occultation du corps par les sciences sociales, il serait aisé d'apporter deux faits qui en administrent la preuve avec une force singulière de démonstration. Premièrement, la sexuation du corps, distinguant les êtres humains au lieu le plus fondamental d'interface entre la nature et la culture, est longtemps demeurée un point aveugle de disciplines qui considéraient de fait la société dans une perspective asexuée, c'est-à-dire masculine³, reléguant la différenciation sexuelle du côté d'une reproduction biologique qui relevait d'autres savoirs et appelait du même coup un régime d'hétérosexualité. Deuxièmement, la séparation du corps et de l'esprit, fondée dans la pensée cartésienne, a également opéré comme un implicite des sciences sociales qui considéraient l'homme en société du point de vue presque exclusif de sa participation intellectuelle à la construction du monde social par le langage⁴, c'est-à-dire précisément ce qui fait l'homme différent de l'animal et qui justifie donc l'existence des sciences humaines. Être sans sexe, être de langage, l'objet des sciences sociales est ainsi resté, pour l'essentiel, un *sujet sans corps*.

Affinons cependant le tableau. Si l'anthropologie a gardé la trace des prescriptions programmatiques de Marcel Mauss⁵ sur l'importance de considérer le corps comme une production sociale, à travers un ensemble de travaux sur les fondements corporels des codes symboliques⁶ et sur les formes pré-objectives d'incorporation du monde⁷, la sociologie classique semble au contraire l'héritière des traditions de Durkheim, mais aussi de Weber, dans la description désincarnée de la société qu'elle tend à produire. Les « rôles » vus par la théorie fonctionnaliste et même interactionniste – qui s'intéresse à la surface du corps plus qu'à son épaisseur – ne sont guère plus *en chair*⁸ que les « acteurs » de l'analyse stratégique ou de l'individualisme méthodologique – pris, eux, dans des jeux de rationalités. Le corps qu'on éduque et qu'on libère, dont on met en valeur les formes ou qu'on disqualifie pour son apparence, par lequel s'éprouve le plaisir ou la souffrance, auquel on imprime les usages sociaux de son milieu et de son sexe, à quoi l'on recourt comme ressource dans les relations aux autres et aux pouvoirs, la sociologie classique s'en est généralement écartée comme d'un donné qui n'appelait guère l'enquête.

Pourtant, dans l'histoire de la discipline, quelques noms font exception. Deux d'entre eux méritent en particulier l'attention pour leur contribution fondatrice à une *théorie de l'incorporation*. Norbert Elias⁹, d'abord, en faisant du processus de civilisation le thème central de son œuvre, établit l'historicité de la maîtrise des corps et de l'autocontrainte des conduites, ce qui lui permet de rendre compte de la différenciation sociale dans l'économie des pratiques corporelles, en matière d'alimentation, de sexualité, de violence. Pierre Bourdieu¹⁰, ensuite, avec le concept d'*habitus*, au demeurant déjà présent dans le texte programmatique de Marcel Mauss sur les techniques du corps, saisit l'inscription physique de l'ordre de la société, au plus près et au plus intime, montrant comment c'est là où le naturel des conduites corporelles, des goûts et des préférences, semble le plus avéré que le social est le plus efficace, justement parce qu'il y est le plus profondément refoulé. Exceptions remarquables de sociologies du corps qui, cependant, ne s'énoncent jamais

comme telles. C'est pourtant, on le verra plus loin, du dehors des sciences sociales qu'est venue l'influence la plus décisive sur le renouveau contemporain des travaux sur le corps, avec l'œuvre de Michel Foucault¹¹ qui, de manière cruciale, a montré qu'il était précisément le lieu où s'exerçait, dans toute sa plénitude, le pouvoir.

Si le corps résiste tant à l'analyse, c'est que son appréhension rigoureuse pose de réels problèmes épistémologiques. Dans la préface à l'ouvrage qu'elle a consacré à la construction du corps sexué, Judith Butler¹² note : « *En m'efforçant de considérer la matérialité du corps, j'ai découvert que la pensée de la matérialité me conduisait toujours vers d'autres domaines. J'essayais de me discipliner pour rester sur le sujet, mais je ne parvenais pas à fixer les corps comme des objets simples à penser. Non seulement les corps tendaient à indiquer un monde au-delà d'eux-mêmes, mais ce mouvement qui dépassait leurs propres frontières paraissait tout à fait central à ce que 'sont' les corps. Je ne cessais de perdre la trace de mon sujet. Je résistais à la discipline. Inéluctablement, je fus amenée à penser que peut-être cette résistance à fixer le sujet était-elle essentielle à la matière qui me préoccupait.* » À cette difficulté, dont on ne trouve guère d'équivalent pour d'autres thèmes dans les sciences sociales, on peut suggérer plusieurs types d'explication¹³. L'effort d'interprétation du silence de la sociologie et, à un moindre degré, de l'anthropologie autour du corps est en effet en lui-même susceptible d'éclairer les contours de cette matière indécise.

Le premier obstacle tient à la naturalisation de l'objet : le corps se présente comme un fait de nature. On se souvient de la séparation qu'établit Rousseau¹⁴ entre « *l'inégalité physique* », inscrite dans l'ordre naturel, et « *l'inégalité morale* », produite par le monde social : cette distinction lui permet de rejeter d'emblée la première hors de son champ d'investigation pour ne se concentrer que sur la seconde ; pour lui, le physique échappe au social, et par voie de conséquence, au politique. Aujourd'hui encore, du reste, la nature tient volontiers lieu de référentiel absolu dans le débat public dès lors qu'il s'agit de traiter des questions du corps et de la vie, de clonage et de bioéthique, de sexualité ou de filiation. Pour le sens commun, mais aussi parfois pour les sciences sociales,

l'invocation de l'ordre naturel des choses peut ainsi servir à défendre leur ordre moral. Tel est le cas, par exemple, lorsqu'une vérité anthropologique – de la différence des sexes ou des fondements du vivant – présentée comme irréductiblement inscrite dans les corps, est utilisée par des acteurs politiques ou par les ethnologues eux-mêmes au secours de leurs choix de société. Ainsi, Françoise Héritier cherche-t-elle du côté de la matérialité du corps sexué, « *donné universel et irréfragablement constant dans le temps et dans l'espace* », l'origine des interdits sexuels et se fonde-t-elle sur la différence biologique des sexes, « *butoir ultime de la pensée* », pour dire le caractère « *naturellement impensable* » de l'homoparentalité¹⁵. La naturalité du corps a ici la force de son évidence.

Un second obstacle est lié à la polysémie de l'objet : au-delà de l'évidence première de ce qui fait la « matérialité du corps » dans sa consistance physique, quel rapport entre le corps malade confié au médecin, le corps expression de plaisir dans la sexualité contrôlée par les pouvoirs publics, le corps utilisé comme ressource dans les sollicitations de mesures compassionnelles ? Déjà cette diversité des manifestations du corps et, en l'occurrence, des techniques qu'il mobilise est ce qui, pour Mauss, le rendait délicat à appréhender et, dans une certaine mesure, peu légitime parmi ses collègues au sens où elle ferait obstacle au travail de réduction et d'unification de la science. Mais c'est elle aussi qui lui paraissait conférer une dimension heuristique à son étude en ce qu'elle suggérait un domaine encore à explorer¹⁶. À sa suite, les recherches anthropologiques oscilleront au demeurant entre la constitution d'un objet unifié autour de la définition de la personne – le corps identifié à l'individu social – et des objets distincts en fonction de la perspective adoptée – un corps différencié par le travail exercé sur lui par la société. À la première tradition, on peut rattacher l'étude ethnographique de Maurice Leenhardt sur la société calédonienne. S'appuyant sur le mot fameux d'un vieux Canaque répondant à une question sur l'apport occidental à sa société : « *ce que vous nous avez apporté, c'est le corps* », il fait dès lors de la « *discrimination entre le corps et le monde mythique* » le seuil de

la modernité de cette population : « *Le corps cesse d'être le vieux revêtement social sous lequel la personne étouffait. Le moi psychologique qu'on a vu errer partout, loin du corps, est enfin fixé : j'ai un corps.* » Définissant l'identité de la personne par un processus d'individuation, le corps est un. De la seconde approche, on peut trouver une illustration dans l'analyse de Margaret Lock et Nancy Scheper-Hughes fondant une anthropologie médicale critique. Elles distinguent trois modalités corporelles : « *corps individuel* », incorporation du soi caractérisant la personne, dans l'héritage de Marcel Mauss ; « *corps social* », symbole naturel exprimant le rapport au monde, à la suite de Mary Douglas ; « *corps politique* », enfin, lieu de la régulation, de la surveillance et du contrôle, selon Michel Foucault. Défini par l'anthropologie, le corps est ici pluriel¹⁷. Quant à la sociologie, elle séparera la corporéité en autant de domaines que de sous-disciplines qui la composent : sociologie médicale, sociologie de la santé, sociologie du sport, sociologie de l'alimentation, sociologie des émotions, sociologie de l'art, pour ne citer que les plus directement liées à son étude.

Mais l'obstacle le plus profondément enfoui découle peut-être de la manière dont le corps s'est historiquement construit, dans la pensée occidentale, à partir d'une séparation du corps et de l'esprit, le premier rabaissé du côté de la chair et des sens, le second élevé avec l'âme et la conscience. Le moment clé de cette séparation est constitué autour des *Méditations métaphysiques* de Descartes auxquelles ne cesseront de se référer toutes les théories ultérieures du sujet – qu'elles s'y rattachent, s'en démarquent ou s'y opposent¹⁸. La seconde des méditations s'intitule de manière significative : « *De la nature de l'esprit humain et qu'il est plus aisé à connaître que le corps* ». Elle est ainsi conclue : « *C'est une chose qui m'est à présent connue qu'à proprement parler nous ne concevons les corps que par la faculté d'entendre qui est en nous, et non point par l'imagination ni par les sens, et que nous ne les connaissons pas de ce que nous les voyons ou que nous les touchons, mais seulement de ce que nous les concevons par la pensée.* » Non seulement, le corps est séparé de l'esprit, mais il n'existe que par lui. Cette distinction fondatrice de la philosophie

moderne du sujet refoule le corps et valorise l'esprit : l'homme est un être de conscience, ce qui le distingue de l'animal auquel il s'apparente au contraire en tant qu'il est un être de chair. L'intellectualisation du corps dont procède la construction cartésienne de la subjectivité a pour corollaire la trivialisation du physique. Ce à quoi il est légitime de s'intéresser, c'est au développement de l'esprit, à cet être moral dont les penseurs des Lumières font le cœur de la modernité¹⁹. À la suite des philosophes, les fondateurs des sciences sociales tendront eux aussi à valoriser les produits de l'activité intellectuelle des hommes plus que de leur activité physique : si le fait est particulièrement avéré pour la sociologie, même les travaux anthropologiques sur la parenté portent bien plus sur les structures formelles que sur la réalité physique qui la sous-tend, sur l'exploration de sa dimension symbolique que des formes de sexualité qu'elle suppose.

Par rapport à ce triple obstacle épistémologique, pour employer une terminologie bachelardienne, la position qui est adoptée dans ce livre vise à un triple retournement. Premièrement, le corps est un construit social ; bien entendu, il a une réalité matérielle inscrite dans la nature, mais celle-ci ne prend sens que dans l'activité des hommes et des femmes pour donner une signification à cette matérialité biologique²⁰ ; plus encore, pour nous, la définition même de ce qu'est le corps et de ce qu'il représente est un enjeu dans les rapports sociaux et c'est en ce sens qu'il nous intéresse. Deuxièmement, dans cette construction sociale, qui prend de multiples formes, c'est la dimension politique que nous privilégions, autrement dit la constitution du corps comme sujet et objet de gouvernement ; sans sous-estimer l'existence d'autres dimensions, qu'elles soient médicale, esthétique ou émotionnelle²¹, nous considérons que l'investissement du corps par le politique représente un trait essentiel des sociétés contemporaines, justifiant une étude particulière. Troisièmement enfin, la séparation du corps et de l'esprit, dans la perspective politique que nous proposons, n'a guère de sens : le travail de la société sur les individus ou de l'État sur les citoyens se fait sur le corps et sur l'esprit ; s'il s'agit de « gouverner les âmes »²², il est bien question aussi, dans le

même mouvement historique et selon les mêmes logiques sociales, de gouverner les corps.

C'est ce corps, grand oublié de l'histoire des sciences sociales²³, que nous voulons dans cet ouvrage réinvestir, du moins dans sa relation au pouvoir et à l'autorité, à la loi et à l'État – dans *ce qui le constitue en le gouvernant*. Mais pourquoi s'intéresser au corps ? Et plus particulièrement sous cet angle politique qui est ici revendiqué ? Trois raisons principales peuvent être avancées.

D'abord, les enjeux autour du corps et de la santé, de la maladie et de la souffrance, du vivant et de la mort occupent une place croissante dans l'espace public : il s'agit non seulement de thèmes dont on débat dans de multiples forums, mais également de sujets sur lesquels les gouvernants peuvent se trouver mis en difficulté dans des arènes diverses ; au cours de ces discussions, de ces polémiques et parfois de ces procès sont en permanence redéfinies les frontières de l'espace public et, par conséquent, la matière même du politique. Le rapport à la loi et à l'État en s'insinuant dans l'intimité des individus et des couples (Dominique Memmi) déplace les limites de l'espace privé et étend le domaine du politique. La construction d'une entité pathologique pour la justification d'un produit stimulant l'érection (Alain Giami) en fait une ressource pour la constitution d'un marché. De telles redéfinitions invitent la science politique à reconsidérer le politique dans des lieux inusités, consultation médicale ou service social, et à travers des objets inhabituels, comme une interruption de grossesse ou une autorisation de mise sur le marché d'un médicament.

Ensuite, et ce fait est évidemment lié au précédent, le domaine d'intervention des pouvoirs publics sur ces questions qui incluent mais débordent largement le traditionnel domaine de la médecine et de la santé publique, ne cesse de s'étendre et de se reconfigurer, impliquant de nouveaux acteurs, de nouvelles formes, de nouvelles régulations qui doivent être identifiés. Ici, les familles et les proches sont sollicités pour s'occuper des soins à des personnes âgées, malades ou handicapées pour lesquelles le maintien en institution paraît à la fois trop coûteux et mal adapté (Martine Bungener)

et des personnes incarcérées se trouvent, par la défaillance des surveillants de prison et des professionnels de santé, mises dans la situation de devoir aider des codétenus souffrants (Marc Bessin et Marie-Hélène Lechien). Là, au contraire, les pouvoirs publics interviennent pour modifier les conduites corporelles, mais le font par des procédures douces visant à faire intérioriser des normes de non-consommation de tabac et d'alcool (Luc Berlivet), ou pour contrôler des pratiques déviantes, dont elles mettent toutefois en avant les risques sanitaires ou les effets aliénants (Lilian Mathieu). Autrement dit, les technologies gouvernementales, bien loin de développer une sorte de Léviathan, multiplient des dispositifs pragmatiques qui, sous l'effet de contraintes tant économiques que morales, déploient des logiques contradictoires et des argumentaires hétérogènes pour les justifier.

Enfin, la reconfiguration de la matière du politique et les modalités nouvelles de régulation de l'action publique qui viennent d'être évoquées tendent à leur tour à transformer les *catégories* élémentaires par lesquelles se définissent les individus et les relations entre eux : formes de la sexualité, limites de la vie, qualités de l'être humain. Si la législation paraît avoir progressivement acquis une certaine neutralité en matière de normes sexuelles, l'étude des interprétations jurisprudentielles et des commentaires doctrinaux vient rappeler que les magistrats et les juristes continuent d'opérer des évaluations morales qui énoncent la bonne sexualité (Daniel Borrillo). À travers les multiples procédures de gouvernement qui régulent les pratiques du corps, c'est ainsi l'existence individuelle en tant que processus à la fois biologique et biographique qui se trouve prise dans un mouvement historique.

Le gouvernement revisité

Il est donc ici question de gouvernement. Le terme sonne familier, anodin même. Son choix, pour désigner les formes de l'action publique s'exerçant sur et par les corps, appelle pourtant un commentaire. Que l'on parle de politiques de santé – pour évoquer la prévention du sida ou la réduction

des risques en matière de toxicomanie – et c'est une vision claire de l'intervention des pouvoirs publics qui se dessine, nettement explicitée dans des textes programmatiques et résolument orientée du haut vers le bas. Que l'on se réfère aux régulations des conduites sanitaires – par rapport à la restriction du tabagisme dans les lieux publics ou au port de la ceinture de sécurité en voiture – et la représentation qui se forme est sous-tendue par l'opposition entre normalisation et résistance, contrôle social et liberté individuelle. En utilisant le terme « gouvernement », nous avons voulu échapper aux lectures surdéterminées par des découpages administratifs ou des débats idéologiques afin de laisser ouvert et disponible tout le spectre des interventions publiques possibles sur le vivant et les populations : l'encadrement juridique, le formatage institutionnel, la surveillance, la moralisation, mais aussi les opérations de reconnaissance et de qualification, de classement et de catégorisation. Une telle orientation nous paraissait propice à une meilleure compréhension collective de ce que nous pouvions entrevoir des *transformations contemporaines des biopolitiques*.

Bien entendu, ce choix lexical trouve sa source dans une pensée qui, on l'aura compris, sous-tend en large part la réflexion des auteurs de cet ouvrage : celle de Michel Foucault qui, même lorsqu'elle n'est pas explicitement citée, se trouve souvent à l'arrière-plan des analyses, qu'il s'agisse de s'en inspirer ou de s'en démarquer. C'est pourquoi il n'est pas inutile de rappeler quelques jalons dans l'œuvre du philosophe. Des nombreuses incursions qu'il a faites dans le problème du gouvernement du corps et de ses avatars, depuis *L'histoire de la folie* jusqu'au *Souci de soi* en passant par *Surveiller et punir*²⁴, sa postérité dans le champ des sciences sociales a volontiers privilégié la critique du pouvoir médical et du processus de médicalisation de la société, autrement dit les phénomènes de normalisation mettant en œuvre une mainmise professionnelle et plus largement sociale sur les corps souffrants ou déviants, voire suspectés de le devenir. Au lieu même de la rencontre d'une « anatomo-politique » chargée de discipliner les individus et d'une « biopolitique » conçue pour administrer des populations, la santé publique

s'offrait, pour beaucoup, comme un des territoires idéaux de l'imposition de normes et de valeurs définissant le biopouvoir moderne²⁵. Cette lecture rencontrait du reste un ensemble de travaux empiriques d'une grande richesse menés à la même époque par les sociologues sur le contrôle social exercé par la médecine dans les sociétés occidentales²⁶ et, un peu plus tard, par des anthropologues sur l'impérialisme des institutions sanitaires dans le monde colonial²⁷. Elle s'exposait toutefois au risque d'une double réduction de la question du biopouvoir à la seule dimension médicale, et plus largement anatomo-biologique, et à une visée exclusivement normalisatrice, au demeurant bien réelle. Il est vrai que la théorie du bio-pouvoir, brièvement développée dans le dernier chapitre de *La volonté de savoir*, pouvait donner prise à une telle interprétation. Michel Foucault en fut lui-même conscient : pratiquement délaissé peu de temps après son invention, le bio-pouvoir connaîtra cependant une fortune qui outrepassera de beaucoup la place limitée qu'il occupe dans l'œuvre.

Probablement sensible aux critiques qui lui sont adressées sur le caractère à la fois monolithique et unilatéral de sa conception du pouvoir, le philosophe lui substitue, dès son cours au Collège de France de 1977, la « *notion de 'gouvernement'* »²⁸. De façon plus systématique, il introduit à partir de cette époque le concept de *gouvernementalité*, dont il va se servir de manière de plus en plus systématique de façon à être mieux à même de rendre compte du caractère multicentrique, diffus, intime, tant du pouvoir lui-même que des objets sur lesquels il s'exerce, ce qui lui permet notamment de donner sens aux formes de résistance à l'autorité et aux espaces de liberté de l'individu. « *Quant à l'étude de la 'gouvernementalité'* », écrit-il dans le résumé de son cours de 1980, « *elle répondait à un double objectif : faire la critique nécessaire des conceptions courantes du 'pouvoir' (plus ou moins confusément pensé comme un système unitaire, organisé autour d'un centre qui en est en même temps la source, et qui est porté par sa dynamique interne à s'étendre toujours) ; l'analyser au contraire comme un domaine de relations stratégiques entre des individus ou des groupes – relations qui ont pour objet la conduite de l'autre ou des autres.* »

Mais de plus en plus intéressé aussi par les problèmes de la connaissance et du souci de soi, de l'expérience et de la vérité, il se tourne parallèlement vers la *subjectivité*, dont il se propose de faire l'histoire en renouvelant la question traditionnelle de l'exercice du pouvoir sur les sujets, qui obéit à une logique d'assujettissement, par une interrogation éthique sur la formation du sujet en quête de vérité, qui met en œuvre un processus de subjectivation. Cette « *histoire de la subjectivité* » porte, note-t-il encore dans ce même résumé, sur « *la mise en place et les transformations dans notre culture des 'rapports à soi-même'* ». La subjectivité est donc le produit de la gouvernementalité²⁹. Ainsi se dessine un « *gouvernement de soi par soi dans son articulation avec les rapports à autrui* » qui annonce les développements ultimes de « *l'herméneutique du sujet* ». Le gouvernement est affaire de rapport éthique à soi et aux autres.

Multiplicité des formes d'exercice du pouvoir et des lieux de son application, diversité des voies de production des sujets à travers les multiples procédures de régulation des populations : tels sont bien les éléments qui nous intéressent dans l'héritage de l'œuvre tardive de Michel Foucault (bien plus que dans celle généralement invoquée dans la littérature sur le bio-pouvoir), lorsque nous parlons de gouvernement des corps. L'attente dans laquelle se trouve le médecin d'un discours qui valide une demande relève bien d'une forme subtile de contrôle exercé, sous couvert du respect de la loi, mais au-delà d'elle, sur la vie comme récit, même fragmentaire, même manipulé : on est loin de l'imposition de la règle de l'État moral qui interdisait l'avortement et bien plus dans une microphysique du pouvoir (Dominique Memmi). Les associations de prostituées, qui rejettent une politique abolitionniste à travers laquelle on prétend pourtant faire respecter leur dignité et qui saisissent au contraire les pouvoirs publics d'une demande de reconnaissance quasi officielle de leur métier, invitent à penser la question de la domination exercée sur le corps comme une réalité complexe où l'enjeu des rapports sociaux de sexe entre en concurrence avec l'enjeu de l'obtention d'une protection sociale : à la logique univoque d'un État pénal réprimant la prostitution, on doit substituer

une tension entre rhétoriques des droits humains et des droits sociaux (Lilian Mathieu). Le demandeur d'asile débouté, qui transforme la formulation de sa sollicitation d'un titre de séjour en se servant de son corps souffrant comme d'une ressource dans sa quête de régularisation, ne met pas seulement en jeu une tactique adaptative se conformant aux évolutions idéologiques et réglementaires, il transforme dans le même temps la représentation qu'il a de lui-même, de son combat, de sa relation au pays d'accueil : il s'agit bien là d'un travail de subjectivation dans lequel intervient l'État gestionnaire de l'immigration et, plus largement, de sa population légitime (Didier Fassin). La famille à laquelle on délègue la prise en charge de soins médicaux pour un de ses membres malade reconquiert une certaine maîtrise, dont une médecine technicisée avait pu la priver, sur le quotidien et sur le devenir de ce proche, mais elle se sent également pénalisée par un choix qu'elle n'a souvent pas fait, surtout lorsque la durée de l'affection ou la gravité de ses conséquences entraîne une réorganisation complète de la vie personnelle et professionnelle : on a certes affaire ici à un déplacement du pouvoir, mais la victoire est ambiguë et parfois amère (Martine Bungener). À travers ces exemples, qu'on pourrait multiplier au gré des chapitres du livre, plusieurs déplacements théoriques se dessinent par rapport aux conceptions servant habituellement à rendre compte des politiques de santé en particulier, voire des politiques publiques en général.

Premièrement, s'il est bien question, dans chacune des études, de l'État, agent par excellence de l'action publique, nombre d'autres *acteurs sociaux* occupent les scènes décrites : professions médicale (Dominique Memmi) et paramédicale (Marc Bessin et Marie-Hélène Lechien) ; industrie pharmaceutique (Alain Giami) ; monde judiciaire (Daniel Borillo) ; institutions sociales (Didier Fassin) ; associations de prostituées (Lilian Mathieu) ; usagers de produits addictifs (Luc Berlivet) ; et même profanes auxquels sont déléguées des compétences thérapeutiques (Martine Bungener)³⁰. Voilà qui oblige à reconsidérer le rôle de l'État longtemps vu, pour ce qui touche au corps, à la santé, à l'hygiène et à la prévention, comme le lieu central de la formulation des règles et de

la mise en œuvre de l'action, servant souvent d'étalon pour la mesure de l'efficacité des biopolitiques.

Or, prendre en compte les autres acteurs, mais aussi les instruments renouvelés de l'action publique en ces matières, permet de relativiser la centralité de l'État dans l'administration des conduites en matière de soin, de risque, de procréation, de plaisir. Entre un État qu'on s'est efforcé de ne pas hypostasier et les molles régularités de pratiques sociales parfois difficiles à saisir, c'est l'espace intermédiaire de la régulation sociale et politique qu'il s'agit ici de commencer à inventorier. Ainsi, dans chacune des études de cas, les acteurs évoqués entrent en relation avec l'État, metteur en scène plutôt que producteur du théâtre des bio-politiques. Qu'ils se sentent dépositaires de son pouvoir, comme les médecins hospitaliers, les magistrats, les agents préfectoraux, qu'ils s'opposent parfois à son autorité, comme les médecins libéraux, les laboratoires, les prostituées, les fumeurs, ou encore qu'ils soient tenus de négocier avec lui leur place et leur rôle, comme les familles qui doivent prendre en charge des malades ou les femmes qui veulent interrompre une grossesse, l'État est, dans l'administration des corps, un interlocuteur obligé plutôt qu'un ordonnateur exclusif.

Deuxièmement, loin d'opérer selon des modalités univoques et par des mécanismes verticaux, les *technologies de gouvernement* procèdent de logiques multiples et de manière diffuse. Toute lecture téléologique du pouvoir, à laquelle certains textes d'inspiration foucauldienne n'échappent pas, apparaît vite hors de propos. Si l'État français fouille dans les tréfonds de la biographie des demandeurs d'aide financière et de la biologie des candidats à la régularisation pour soins (Didier Fassin), en revanche il s'efforce de se retirer de la prise en charge des malades chroniques ou âgés au profit des familles et des proches (Martine Bungener). S'il prescrit un régime de justification par le récit pour fonder des demandes de procréation médicalement assistée ou un droit à mourir dans la dignité (Dominique Memmi), il s'avère paradoxalement plutôt discret dans les établissements pénitentiaires, laissant aux surveillants, mais aussi aux détenus, la part la plus ingrate des soins quotidiens aux malades (Marc Bessin et

Marie-Hélène Lechien). S'il envahit l'espace médiatique de ses messages de prévention contre l'alcool et le tabac (Luc Berlivet), il subit à son tour la publicité faite par les laboratoires pharmaceutiques sur leurs nouvelles molécules (Alain Giami). S'il réglemente la prostitution au nom d'une éthique des droits de la personne (Lilian Mathieu), il continue de procéder à des distinctions juridiques s'appuyant sur une morale de la bonne famille (Daniel Borillo). Bien difficile, dans cette diversité, de dégager un « sens de l'histoire ». Le pragmatisme prévaut souvent sur l'idéologie et le combat pour des valeurs doit s'accommoder de la gestion des rapports de forces. Si, par conséquent, il faut assurément se garder de conclusions hâtives sur la signification de telle mesure adoptée ou de tel dispositif institué, on peut tout de même dégager deux grands processus³¹ à l'œuvre dans ces technologies gouvernementales.

Le premier concerne les formes de surveillance qui se déploient aujourd'hui autour du corps (malade, souffrant, menacé, mourant) et des conduites corporelles (en matière de sexualité, d'addiction, de risque). Bien plus que dans un rapport d'autorité, c'est à travers des jeux de normalisation douce que s'opèrent les transformations des représentations et des comportements. À l'intimation au nom de la loi tend à se substituer une obligation d'intérioriser la norme. Mieux : c'est souvent la loi elle-même qui pourvoit au transfert de légitimité permettant à l'individu de décider lui-même de la meilleure manière de s'administrer – de protéger sa santé, de contrôler sa reproduction, de construire sa vie, de choisir sa mort. Le rapport de soi à soi et de soi aux autres, fait d'auto-examen et de respect de la différence, devient l'ordinaire de la bonne conduite. Gouverner, c'est faire que chacun se gouverne au mieux lui-même. Ce qui n'exclut pas pour autant le maintien de la sanction et de la peine contre ceux qui s'avèrent incapables de faire bon usage de cette délégation de pouvoir et qui, par leur déviance, mettent en échec l'accord social établi autour de la norme.

Le second processus porte sur la gestion des situations auxquelles sont confrontés ceux qui interviennent sur les corps au nom des pouvoirs publics. À côté de la régulation

des populations telle qu'elle s'est instituée depuis deux siècles et se maintient à travers les programmes d'éducation pour la santé ou de prévention des risques, s'est développé un traitement des individus que l'on prétend adapter aux particularités de chacun, de chaque histoire, de chaque problématique. Le cas par cas devient un mode de gestion aussi bien des pauvres ou des étrangers que des malades ou des déviants. Il opère dans l'aide sociale ou dans le travail administratif comme elle le faisait déjà, bien sûr, dans le registre médical et dans le monde judiciaire. De plus, la connaissance des situations personnelles qu'autorise cette approche individuelle, approfondie par les récits, a pour corollaire une attention plus grande à la souffrance (de l'étranger en situation irrégulière ou du patient en fin de vie) et une justification plus fréquente des décisions par l'argument de la détresse (de la femme qui avorte ou qui se prostitue). Casuistique et compassion, individualisation et psychologisation sont ainsi un complément des formes traditionnelles d'action s'adressant à des collectivités peu différenciées et mettant en œuvre des rationalités bureaucratiques.

Troisièmement, si l'on inverse la perspective et que l'on s'intéresse désormais à ceux que l'on gouverne, on doit alors s'interroger sur la *formation des subjectivités*. Dans l'intervention des multiples acteurs évoqués et à travers les diverses technologies mobilisées, quels processus de subjectivation sont mis en œuvre et dans quelles formes d'assujettissement se trouvent pris les individus ? Comment les sujets de ce gouvernement des corps qui est ici décrit se construisent-ils dans les épreuves de vérité auxquelles ils doivent se soumettre devant le médecin ou le juge, l'agent administratif ou le travailleur social ? Selon que l'on reconnaisse un étranger comme réfugié politique au titre d'une convention internationale ou comme bénéficiaire d'un droit au séjour au nom de la raison humanitaire, ce n'est pas le même sujet politique qu'on produit (Didier Fassin). Selon que l'on considère une prostituée comme victime d'une situation indigne devant être combattue ou comme exerçant un métier auquel sont attachés des droits sociaux, on ne lui confère pas le même statut dans la cité (Lilian Mathieu). Selon que l'on accorde

aux homosexuels des droits d'alliance et de filiation similaires aux hétérosexuels ou qu'on leur réserve des formes particulières, on ne leur ouvre pas accès aux mêmes constructions identitaires (Daniel Borillo). Selon que l'on rembourse un médicament de l'impuissance en faisant de celle-ci une pathologie somatique ou qu'on le décrive comme un produit de confort auquel les pouvoirs publics laissent un accès libre en dehors de toute médicalisation, on constitue deux types distincts d'expérience de la sexualité masculine et de ses troubles (Alain Giami). Autrement dit, les modalités adoptées dans chaque dispositif de régulation des populations sont susceptibles d'influer sur la constitution de la subjectivité.

Pour autant, ces processus de formation ne peuvent pas être considérés seulement sous l'angle de l'imposition par en haut de règles et de normes. Il y va aussi de formes multiples de résistance, de négociation, d'identification qui ne se ramènent pas au seul gouvernement des corps et parfois même, prennent leurs distances par rapport à lui ³². Les associations qui défendent le droit de mourir dans la dignité opposent à la réglementation sur la fin de vie et à la pratique des médecins spécialisés dans les soins palliatifs une autre conception de la mort, de la liberté et, finalement, du sujet (Dominique Memmi). Les détenus qui assistent leur compagnon de cellule en état de manque ou souffrant de handicap, alors que l'institution carcérale et les professionnels de la prison manifestent un certain désintérêt, expriment la permanence d'une relation d'humanité et de formes de solidarité dans un milieu plus propice aux manifestations de la violence et de la domination (Marc Bessin et Marie-Hélène Lechien). Processus au demeurant non exempts d'ambivalence et parfois d'ambiguïté. Si les proches de malades du sida ont souvent été demandeurs d'accompagner ces derniers et ce d'autant qu'il s'agissait de pathologies évoluant par épisodes discontinus et permettant le maintien d'une autonomie jusqu'à une phase avancée, les parents d'handicapés et surtout de malades mentaux subissent généralement plutôt qu'ils ne la souhaitent une situation douloureuse et contraignante qui bouleverse non seulement leur quotidien mais aussi leurs projets d'existence (Martine Bungener). Ou encore, si les producteurs de

messages d'éducation pour la santé rivalisent d'imagination pour coller au plus près à ce qu'ils savent ou imaginent de leurs publics, ces derniers ne sont pas captifs et détournent ou se réapproprient les images et les mots des spécialistes de la communication sanitaire (Luc Berlivet). C'est dire qu'on aurait tort de réduire les rapports entre gouvernants et gouvernés, subjectivation et assujettissement à une simple dialectique du pouvoir et de la résistance. Plus simplement : toute pratique qui ne se conforme pas aux injonctions du pouvoir n'exprime pas nécessairement une résistance.

Le gouvernement des corps s'est historiquement manifesté avec le plus d'évidence dans la segmentation et la spécialisation des activités sociales, mais aussi dans le travail des acteurs professionnels et institutionnels, sous la double forme de la clinique médicale et des politiques de santé. En nous efforçant dans ce livre d'échapper à cette catégorisation et de redonner toute sa plénitude et sa complexité à ce que signifie gouverner des corps – et gouverner par les corps – nous voulons rendre visibles d'autres réalités et d'autres enjeux qui nous paraissent aujourd'hui essentiels. Quand, dans une version inédite des deux corps du roi, un ancien dictateur d'Amérique latine parvient à faire suspendre les procédures judiciaires pour des charges de crime contre l'humanité qui pèsent sur sa personne en raison de troubles physiques et mentaux ; quand un chef de gouvernement, en France, et un chef d'État, en Afrique du Sud, se voient déstabilisés au point de se trouver mis publiquement en cause par des dispositifs juridiques sans précédent dans l'histoire de ces deux pays, en raison d'une maladie épidémique qu'on les accuse d'avoir mal gérée ; quand les politiques de l'immigration des pays européens se fondent de moins en moins sur la légitimité de l'étranger comme force de travail et de plus en plus sur sa légitimation par la maladie et la souffrance ; quand c'est au nom du danger de contamination infectieuse et donc dans le cadre de programmes de réduction des risques que le regard sur les usagers de drogues se transforme dans la société française en faisant du déviant stigmatisé un malade potentiel objet de compassion ; quand c'est à partir

du témoignage d'un médecin et sur la base de constats sur les conditions d'hygiène et de santé que peut être posée dans l'espace public la question des prisons ; quand donc les politiques locales, nationales et internationales se fondent aussi manifestement sur un gouvernement des corps qui excède de beaucoup le cadre médical et sanitaire dans lequel on le pense habituellement, alors il est certainement urgent d'examiner la signification de ces bio-politiques contemporaines. C'est à ce projet que nous avons voulu ici contribuer.

NOTES

1. La construction de cet ouvrage s'est appuyée sur un colloque que nous avons organisé à l'Institut d'études politiques de Paris en mars 2001, avec l'aide de l'Association française de science politique dont Pierre Muller assurait la présidence, et de la mission de Recherche Expérimentation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, dont Pierre Strobel est le responsable. Cette rencontre a bénéficié des réflexions de Jean Leca, Marie-Christine Kessler, Jacques Commaille, Alain Ehrenberg, Anne Lovell, Bruno Jobert, Jean-Pierre Dozon, Georges Vigarello, Paul Rabinow, Pierre Lascoumes, Philippe Urfalino, Dominique Damme et Jacques Lagroye, dont les contributions ont nourri le présent ouvrage.
2. C'est la thèse de Bryan Turner : « Recent Developments in the Theory of the Body », in M. Featherstone, M. Hepworth & B. Turner (eds.), *The Body. Social Process and Cultural Theory*, Londres, Sage Publications, 1991, p. 1-35. On peut ajouter que les historiens semblent s'être engagés plus résolument dans l'exploration de la construction sociale du corps : voir notamment Georges Vigarello, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Le Seuil, 1985.
3. Comme l'écrit notamment Françoise Héritier dans *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996. L'invisibilité du genre a toutefois été analysée auparavant dans nombre de travaux, en particulier depuis Donna Haraway, *Simians, Cyborgs and Women. A Reinvention of Nature*, Londres, Free Association Books, 1990 et Thomas Laqueur, *Making sex, Body and gender from the Greeks to Freud*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1990.
4. Dans le sillage de Claude Lévi-Strauss, en particulier dans la première partie d'*Anthropologie structurale*, Paris, Plon, 1958. Paradoxalement – du moins en apparence – c'est le plus anti-cartésien des philosophes, Ludwig Wittgenstein, qui va le plus loin dans cette voie de la définition du monde par le langage, cependant que l'héritier proclamé de la pensée cartésienne, Maurice Merleau-Ponty, retrouve la matérialité du corps à travers sa phénoménologie de la perception.
5. On pense bien sûr au fameux article : « Les techniques du corps », *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1980, p. 363-386 (1^{re} éd., 1934).

6. Avec *Purity and danger*, Londres, Routledge et Kegan Paul Ltd., 1967 (traduction française : *De la souillure*, Paris, Maspéro, 1971), Mary Douglas a jeté les bases d'une approche anthropologique des notions de risque et de danger, d'hygiène et de pureté. Elle montre notamment comment l'ordre symbolique du monde se construit en référence à l'ordre physique du corps.
7. Dans « Embodiment as a Paradigm for Anthropology », *Ethos*, 18, 1990, p. 5-47, Thomas Csordas propose un modèle anthropologique tentant de rendre compte de la manière dont l'ordre social s'incorpore dans les conduites des individus. Développée à partir d'une étude de cas sur le Renouveau charismatique, l'analyse a une portée théorique plus générale.
8. Pour reprendre l'analyse profonde de Maurice Merleau-Ponty, *Le visible et l'invisible*, Paris, Gallimard, 1964, texte établi par Claude Lefort.
9. Dans *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973, et *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, 1975 (1^{re} éd., 1939).
10. Dans *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979 et dans *Le sens pratique*, Paris, Éditions de Minuit, 1980.
11. Significativement, le titre de son recueil de textes parus sur ce thème s'intitule *Quel corps ?* Paris, Maspéro, 1978.
12. Voir l'introduction de *Bodies that Matter : On the discursive Limits of 'Sex'*, New York, Routledge, 1993.
13. Dans son essai de synthèse « For a Sociology of the Body : An Analytical Review », in M. Featherstone, M. Hepworth & B. Turner (eds.), *The Body. Social Process and Cultural Theory*, op. cit., p. 36-102, Arthur W. Frank en appelle à ce travail d'explication : « *En quoi, se demande-t-il, le cours de la sociologie aurait-il été différent si l'ouvrage classique de Mead s'était intitulé Body, Self and Society ? Que se serait-il passé si Durkheim avait analysé le suicide depuis une perspective d'acte incorporé transformant un corps vivant en un corps mort, ou si Weber avait privilégié les changements d'usages et d'attitudes du corps alors qu'il formulait le lien entre le protestantisme et le capitalisme ? Le problème n'est pas seulement 'et si ?', mais plutôt : 'pourquoi pas ?'* » La question est bien en effet de s'interroger sur les raisons d'une absence.
14. Au début du *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Paris, Gallimard, 1971, que Rousseau a écrit en 1754, il annonce : « *Je conçois dans l'espèce humaine deux sortes d'inégalité ; l'une que j'appelle naturelle ou physique, parce qu'elle est établie par la nature, et qui consiste dans la différence des âges, de la santé, des forces du corps et des qualités de l'esprit ou de l'âme, l'autre que l'on peut appeler inégalité morale, ou politique, parce qu'elle dépend d'une sorte de convention et qu'elle est établie, ou du moins autorisée par le consentement des hommes [...] On ne peut pas demander quelle est la source de l'inégalité naturelle, parce que la réponse se trouverait énoncée dans la simple définition du mot. On peut encore moins chercher s'il n'y aurait point quelque liaison essentielle entre les deux inégalités.* » Le corps est donc renvoyé du côté de la nature, hors d'atteinte du politique.
15. Les citations sont extraites de son ouvrage *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996, et de son article : « Articulations et substances », *L'Homme*, 154-155, 2000, p. 21-38. Dans une contribution au

- même dossier, « Usages de la science et science des usages. À propos des familles homoparentales », *L'Homme*, *op. cit.*, p. 391-408, Éric Fassin montre en quoi cet usage naturaliste du structuralisme, qui fonde dans la matérialité du corps des invariants servant dès lors à fonder une norme anthropologique, s'oppose à la pensée de Claude Lévi-Strauss pour qui, au contraire, toute norme est culturelle.
16. Dans l'article déjà cité, il justifie ainsi, avec une note d'humour, son intérêt pour cet objet encore si peu exploré : « *Quand une science naturelle fait des progrès, elle ne le fait jamais que dans le sens du concret, et toujours dans le sens de l'inconnu. Or, l'inconnu se trouve aux frontières des sciences [...] Ces terres en friche portent d'ailleurs une marque. Il y a toujours un moment où la science de certains faits n'étant pas encore réduite en concepts, ces faits n'étant même pas groupés organiquement, on plante sur ces masses de faits le jalon d'ignorance : 'Divers'. [...] Pendant de nombreuses années, dans mon cours d'Ethnologie descriptive, j'ai eu à enseigner en portant sur moi cette disgrâce et cet opprobre de 'divers' » dans laquelle se trouvaient précisément les techniques du corps.*
 17. Voir Maurice Leenhardt, *Do Kamo. La personne et le mythe dans le monde mélanésien*, Paris, Gallimard, 1971 (1^{re} éd., 1947), p. 263-264, et Margaret Lock & Nancy Scheper-Hughes, « A Critical-Interpretive Approach in Medical Anthropology: Rituals and Routines of Discipline and Dissent », in C. Sargent & Th. Johnson (eds.), *Medical Anthropology. A Handbook of Theory and Method*, New York, Greenwood Press, 1996, p. 47-72.
 18. Ainsi Bryan Turner écrit-il dans *Regulating Bodies. Essays in Medical Sociology*, Londres, Routledge, 1992, p. 67 : « *La sociologie, tant dans la théorie classique que contemporaine, a opéré selon une dichotomie cartésienne simpliste du corps et de l'esprit, dans laquelle le 'corps' est implicitement relégué dans les conditions de l'action. Le 'corps' est donc traité comme un thème qui tombe dans le champ des sciences biologiques et par conséquent en dehors du domaine de la sociologie.* »
 19. Dans son volumineux ouvrage *Les sources du moi. La formation de l'identité moderne*, Paris, Le Seuil, 1998 (1^{re} éd., 1989), Charles Taylor n'accorde logiquement aucune place au corps dans cette formation. Les sentiments – et non les sens – sont du côté de « *l'espace moral* ». Quant à la nature – sans l'homme – elle est résolument construite en extériorité à « *l'humaine condition* ».
 20. Il importe à cet égard de demeurer vigilant, dans toute « *sociologie du corps* », quant au risque de produire un « *nouvel essentialisme* » contre lequel Nick J. Fox met justement en garde dans « Foucault, Foucauldians and Sociology », *British Journal of Sociology*, 49(3), 1998, p. 413-433.
 21. Dont on peut avoir une vue assez éclectique dans l'ouvrage de Simon Williams & Gillian Bendelow, *The Lived Body. Sociological Themes, Embodied Issues*, Londres, Routledge, 1998.
 22. Pour reprendre le titre de l'important ouvrage de Nikolas Rose, *Governing the Soul. The Shaping of the Modern Self*, Londres, Free Association Books, 1999 (1^{re} éd., 1989).
 23. S'agissant de la science politique, probablement faudrait-il d'ailleurs évoquer des éléments particuliers de résistance à l'étude du gouvernement des corps qui s'ajoutent aux obstacles évoqués pour les sciences sociales plus généralement.

- En effet, dès lors que l'on considère que « l'essence du politique », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Julien Freund, Sirey, Paris, 1965, réside dans la distinction d'un espace public et d'une sphère privée, on conçoit que le corps, lieu consacré de l'intimité, échappe au politique et donc à la discipline qui le prend pour objet. Les approches anthropologiques du politique, telles que proposées par Didier Fassin dans *L'espace politique de la santé. Essai de généalogie*, Paris, PUF, 1996, permettent de dépasser cette définition essentialiste. De même, l'intérêt de certains politistes pour les nouveaux lieux d'investissement de l'État et de la loi autour de la reproduction et plus largement de la biologie, comme Dominique Memmi dans *Les gardiens du corps. Dix ans de magistère bioéthique*, Éditions de l'EHESS, Paris, 1996, invitent à reconsidérer ce que peut être le lieu du politique.
24. Voir *Folie et déraison*, Paris, Plon, 1961, réédité en 1972 sous le titre *Histoire de la folie*, Paris, Gallimard, 1972 ; *Naissance de la clinique*, Paris, PUF, 1963 ; *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1975 ; *Histoire de la sexualité*, t. 1, *La volonté de savoir* et t. 3, *Le souci de soi*, Paris, Gallimard, 1976 et 1984. La publication du cours au Collège de France de 1981-1982, *L'herméneutique du sujet*, Paris, Gallimard/Le Seuil/EHESS, 2001, éclaire la dernière période de cette pensée.
 25. Pour une critique de ce type d'analyse, répandue chez les historiens, on peut se référer au chapitre « La gouvernementalité limitée de la santé publique », dans le livre de Didier Fassin, *Les enjeux politiques de la santé*, Paris, Karthala, 2000, p. 175-188, ainsi qu'à l'ouvrage collectif dirigé par Jean-Pierre Dozon & Didier Fassin, *Critique de la santé publique. Une approche anthropologique*, Paris, Balland, 2001.
 26. On pense notamment à Irving Kenneth Zola, « Medicine as an Institution of Social Control », *Sociological Review*, 20, 1972, p. 487-504 ; Renée Fox, « The Medicalization and Demedicalization of American Society », *Daedalus*, 106, 1977, p. 9-22 ; et surtout Peter Conrad & Joseph Schneider, *Deviance and Medicalization. From Badness to Sickness*, Saint-Louis, Mosby, 1980 ; mais également, en marge de la sociologie, le fameux livre d'Ivan Illich, *Némésis médicale*, Paris, Le Seuil, 1975.
 27. On se référera aux livres de Michael Taussig, *Shamanism, Colonialism and the Wild Man. A Study in Terror and Healing*, Chicago, University of Chicago Press, 1987, sur la Colombie, de Megan Vaughan, *Curing their Ills. Colonial Power and African Illness*, Stanford, Stanford University Press, 1991, sur la Zambie, et de David Arnold, *Colonizing the Body. State Medicine and Epidemic Disease in Nineteenth-Century India*, Berkeley, University of California Press, 1993, sur l'Inde.
 28. Dans le *Résumé des cours*, Paris, Julliard, 1989, il invite à « faire une enquête approfondie sur l'histoire non seulement de la notion, mais aussi des procédures et moyens mis en œuvre pour assurer dans une société donnée, le 'gouvernement des hommes' ». C'est durant cette même année qu'il introduit l'expression « gouvernementalité politique » pour désigner « la manière dont la conduite d'un ensemble d'individus s'est trouvée impliquée, de façon de plus en plus marquée, dans l'existence du pouvoir souverain », transformation qui « est liée sans doute à l'émergence de la raison d'État ».